

## Lettre aux instituteurs

par Liliane Maury  
chargée de recherches honoraire au CNRS  
enseignante à l'EHESS

Au mois de novembre 1883, tous les instituteurs (et institutrices) de France reçoivent la Lettre ci-contre. Elle émane du ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry qui, selon le témoignage de son frère, l'a intégralement écrite de sa main<sup>1</sup>.

C'est aussi une lettre d'adieu et une sorte de testament. Car Ferry, quelques jours après l'avoir écrite, quitte définitivement le ministère de l'Instruction publique, où il a passé quatre ans de suite (si on excepte la période de deux mois en décembre 1881 – janvier 1882 où Paul Bert l'y remplace, sous le ministère Gambetta), pour celui des Affaires étrangères.



**Figure 1: Deux timbres français consacrés à Jules Ferry (1832-1893).** Le premier (à gauche) date de mars 1951, et le second de septembre 1981, à l'occasion du centenaire des lois sur l'école.

La question en jeu dans cette *Lettre* est bien précise. Il s'agit d'expliquer aux instituteurs ce que signifie la dernière loi scolaire, votée le 28 mars 1882, et qui impose non seulement l'obligation de l'école, mais aussi – et c'est là que le bât blesse – l'enseignement de la morale :

*La loi du 28 mars 1882 se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire : d'une part, elle met en dehors du*

---

1. *Discours et Opinions de Jules Ferry*, publiés avec commentaires et notes de Paul Robiquet, Paris, Armand Colin, 1893, Tome IV, p. 259-67

*programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier ; d'autres part, elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique [p. 259]*

*En vous dispensant de l'enseignement religieux, on n'a pas songé à vous décharger de l'enseignement moral : c'eût été vous enlever ce qui fait la dignité de votre profession [p. 260]*

Il s'agit d'une morale laïque et par conséquent susceptible d'être inculquée à tous les enfants de France, quelque que soit le milieu auquel ils appartiennent et, surtout, quelle que soit la religion dans laquelle ils sont élevés par leur famille.

C'est la raison pour laquelle, Ferdinand Buisson, dont nous aurons l'occasion de faire plus ample connaissance, limite l'article « Morale » du *Nouveau Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction primaire*<sup>23</sup>, à celle qui s'enseigne « à l'école » et y reproduit, en guise de conclusion, une grande partie de la « Lettre à Monsieur l'Instituteur » de Ferry.

@@@@@@

Cette *Lettre* marque la fin d'une époque, qui remonte bien loin et que la loi Falloux<sup>4</sup>, en 1850, avait revivifiée et elle ouvre une nouvelle ère, celle de l'école de la République. De nos jours, cette *Lettre* paraît vieillotte, non seulement par son style III<sup>ème</sup> République, mais aussi par son contenu : l'obligation de l'école ne fait plus de doute pour personne et les leçons de morale ont disparu depuis belle lurette des programmes scolaires, du moins sous la forme explicite que recommande le ministre.

De sorte qu'une question se pose d'emblée : pourquoi Ferry a-t-il jugé nécessaire de lier ces deux principes ? Est-ce l'obligation scolaire qui implique la laïcité, ou est-ce la morale laïque qui rend l'obligation efficace ?

Il nous semble que la morale laïque donne un sens à l'obligation scolaire. Si tous les enfants doivent aller à l'école, ce n'est pas en vertu d'un ordre factice, mais bien d'une obligation, c'est-à-dire d'une morale. Et, cette dernière ne renvoyant à aucun dogme extérieur est, par conséquent, laïque. De sorte que par cette loi, Jules Ferry réalise le projet qu'il s'était lui-même fixé bien avant, en 1870 : réaliser « l'égalité d'éducation ».

---

2. *Nouveau Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction primaire*, sous la Direction de F. Buisson, Directeur honoraire de l'enseignement primaire, Professeur à la Sorbonne, Paris, Hachette, 1911.

3. Le *Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction primaire* paraît en 1880. Il comprend 2 parties. La première est une sorte de traité de « pédagogie théorique » La seconde est « un cours complet d'Instruction primaire, non à l'usage des élèves, mais à l'usage des maîtres ».

4. Alfred de Falloux (1811-1886) était de décembre 1848 à octobre 1849 ministre de l'Instruction publique et des cultes de la II<sup>e</sup> République présidée par Louis-Napoléon Bonaparte. La loi de mars 1850 à laquelle il laissa son nom est surtout connue par ses dispositions sur la liberté d'enseignement laissant une place ample à l'enseignement confessionnel.

@@@@@@

Avant d'y venir, il n'est peut-être pas inutile de rappeler rapidement les débats – d'une grande violence – qui ont présidé à l'élaboration de cette loi, car tous ont porté non sur l'obligation elle-même, mais précisément sur la morale telle que Ferry la concevait.

Ce rappel permettra de mettre en évidence l'arrière-plan philosophique de l'époque, qui donne à ce débat toute sa signification et sa finalité profonde. Cela permet aussi, mais nous laisserons là-dessus le lecteur libre de poursuivre lui-même la réflexion, de comprendre la raison de la disparition des leçons de morale d'antan. Elles ont joué leur rôle à un moment de l'histoire de l'école en France, et ce moment – tout comme les leçons de morale – est révolu.

Le débat sur la morale laïque est-il définitivement dépassé ou, et nous penchons pour cette hypothèse, il se poursuit, mais tellement transformé dans les termes qu'il met en jeu et, surtout, les personnages qui s'y affrontent, qu'on a beaucoup de mal à faire le lien avec ce précédent débat de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Aussi ce retour en arrière sur l'institution scolaire de la III<sup>ème</sup> République n'est pas une simple curiosité historique. Il peut servir de tremplin pour une réflexion sur la situation actuelle de l'école et de la laïcité en France, sujets à coup sûr non dépassés.

### **LA MORALE... TOUT COURT**

*La morale ne peut que s'affaiblir et se compromettre en cessant d'être ce qu'elle est : la morale tout court.*

C'est au cours de la séance du 2 juillet 1881, lors de la discussion de la loi au Sénat, que Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique et président du Conseil, lance cette phrase mémorable.

Il s'y oppose à l'amendement du sénateur Jean Delsol<sup>5</sup>, portant sur le premier article de la « loi sur l'enseignement primaire » et qui propose de remplacer les mots « Instruction morale et civique » par ceux-ci : « La morale religieuse et l'instruction civique »

Bien sûr on sent de l'impatience et même davantage, dans la formule de Ferry. Mais ce n'est pas par erreur ni par inattention, qu'il utilise la tautologie. Il ne dit pas que « la morale cesse d'être ce qu'elle doit ou devrait être » mais « ce

---

5. Jean Delsol (1827-1896), député de l'Aveyron de 1871 à 1876, puis sénateur de l'Aveyron de 1876 à 1894 (source site Assemblée Nationale).

qu'elle est ». Tout d'abord, cette morale, Jules Ferry le dit et le répète souvent, n'est pas une nouveauté, elle existe depuis toujours et nous en avons simplement hérité :

*Il sera question des vieux préceptes que nous avons tous appris de nos pères et mères quand nous étions enfants. Il y sera question du respect des parents, de l'obéissance aux parents, il y sera question des nombreuses applications de ce précepte qui résume toute l'éternelle morale : "Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même" [Ferry juillet 1881, Sénat]*

Dès lors, pourquoi faut-il tant d'arguments et de jours, pour convaincre messieurs les Sénateurs ? C'est que vers 1881, la question de la morale est l'objet d'une réflexion philosophique fondamentale. Et ce qui l'a suscitée et rendue si âpre, c'est l'acceptation difficile d'une nouvelle vision de l'origine de l'homme.

@@@@@@

*L'origine des espèces* de Charles Darwin paraît, on le sait, en 1859. Si paradoxalement, dans un premier temps, le livre ne suscite guère de réaction, celle-ci ne se fait pas attendre et le livre apparaît vite comme un brûlot. D'ailleurs curieusement, Darwin lui-même<sup>6</sup>, bien avant de l'écrire, en 1844, et dans une lettre à son ami Hooker, fait part de son désarroi devant ses propres idées : « ...je suis presque convaincu, contrairement à l'opinion dont je suis parti, que les espèces ne sont pas (c'est comme avouer un meurtre) immuables ».

En 1871, Darwin, plus sûr de lui, publie un autre ouvrage dont le titre décidément ambigu, *La Descendance de l'homme*<sup>7</sup>, poursuit sa réflexion et l'étend à l'homme, donc d'une certaine manière à la morale et la religion. Dès lors, c'est sur ce terrain mixte, entre philosophie et sciences de la nature, que s'élaborent et s'affrontent les théories morales, aussi bien en Angleterre qu'en France.

Pour Jules Ferry, qui n'est pas philosophe mais ministre, il s'agit d'éviter et même dépasser ces débats. Et c'est pourquoi la morale qu'il propose est non seulement, comme on vient de le voir, celle « de nos pères et mères » : elle fait

---

6. Cité par Étienne Gilson dans *D'Aristote à Darwin et retour*, Paris, Vrin, 1971, p.123.

7. Gilson propose de remplacer ce titre par cet autre, « La Descente de l'homme », tout en s'excusant de l'inélégance de l'expression. Et il note : « En anglais, *descent* signifie d'abord l'acte ou le fait de descendre, ensuite l'extraction, l'origine, enfin la lignée. En français, *descendance* signifie d'abord le rapport de filiation, la postérité : *une nombreuse descendance*. En ce sens, la descendance de l'homme serait le Surhomme de Nietzsche ou l'Unanime de Jules Romains. » (p.82)

aussi l'unité de toutes celles que les philosophes préconisent. Ainsi, lors d'une des nombreuses interruptions faites lors de son intervention, il répond :

*Je ne suis pas ici pour dialoguer (...) Non, messieurs ! Ce qui est profondément rassurant – c'est une idée que je n'apporte pas pour la première fois à cette tribune, mais on ne saurait trop la répéter et la reproduire – ce qui est profondément rassurant, c'est que toutes ces morales que vous appelez évolutionniste, utilitaire, positiviste, c'est la même morale.*

Et il ajoute :

*Le livre de M. Herbert Spencer, qui a pour point de départ la satisfaction, l'intérêt, la morale du plaisir, comme on voudra, arrive, par une évolution logique qui est admirable, à des conclusions absolument identiques à celles de la morale de Kant, identiques à celle de la morale de l'honorable M. Jules Simon.*

En somme, « la morale tout court », c'est-à-dire aussi « sans épithète », fait l'unité de toute celles qui en porte une et quelle qu'elle soit : « elle est au fond même de l'humanité, de la conscience humaine... »

Laissons de côté le nom de Spencer, même s'il est l'auteur d'un livre — *Les bases de la morale évolutionniste*<sup>8</sup>—, dont Jules Ferry recommande chaudement la lecture, dans le discours de clôture du Congrès pédagogique<sup>9</sup>, qui réunissait les directeurs et directrices d'écoles normales, ainsi que les inspecteurs primaires, le 2 avril 1880. Laissons aussi de côté les noms qui correspondent aux différentes morales, que Ferry balaie d'un revers de manche cavalier.

@@@@@@@

Mais arrêtons-nous sur le dernier nom mentionné, celui de Jules Simon, car ses relations avec Ferry sont directes. Il participe, et très activement, au débat sur la loi. En effet, le 4 juillet 1881, Jules Simon monte à la tribune du Sénat pour proposer l'amendement suivant :

*Les maîtres enseigneront à leurs élèves leurs devoirs envers Dieu et envers la Patrie.*

Certes la formule est habile. Elle évite manifestement tout ce à quoi Ferry venait de s'opposer. À savoir associer à la morale une épithète et, surtout, l'épithète « religieuse », jugée par le ministre « obscure » et « équivoque ». Car

---

8. Spencer H. *Les Bases de la morale évolutionniste*, Paris, Baillière, 1881 (2è. éd.) La traduction de ce titre est loin d'être littérale, c'est manifestement une interprétation. Car le titre anglais original est *Data of ethics* (1879).

9. *Discours et Opinions*, Tome III, p.511-28.

on le sait, certaines philosophies, en France notamment, se sont transformées en religions, comme par exemple la philosophie positive d'Auguste Comte. Ce qui d'ailleurs, disons-le en passant, n'a pas tardé à provoquer des querelles et des ruptures, en particulier celle qui a opposé Auguste Comte et Littré, l'auteur du *Dictionnaire*.

Mais Jules Ferry ne se laisse pas prendre aux subtilités verbales de Jules Simon. Il sait, même s'il ne l'a pas lu, que Simon a publié un petit ouvrage sur *Le devoir*<sup>10</sup> et en 1856, un autre plus philosophique et intitulé, *La religion naturelle*<sup>11</sup>, titre qui évoque irrésistiblement Rousseau.

Aussi reconnaît-il lui-même qu'on lui fait la part belle, puisqu'il peut, profitant de l'ignorance de Messieurs les sénateurs, leur dire ceci :

*Je sais bien que quelques-uns de ceux qui nous proposent cette nouveauté [...] et particulièrement l'auteur de l'amendement, M. Jules Simon, se bercent de l'espérance de rencontrer, dans ces cinquante ou soixante mille instituteurs, cinquante ou soixante mille vicaires savoyards. Je comprends ce rêve dans l'esprit d'un philosophe comme M. Jules Simon ; je ne le comprends pas chez la plus grande partie des honorables membres qui siègent de ce côté-ci de l'Assemblée, et qui, je le suppose, ne souhaitent pas précisément que la profession de foi du vicaire savoyard prenne la place de la profession de foi catholique à laquelle ils sont si fermement attachés.*

### Jules Simon philosophe et homme politique



Jules Simon (1814-1896) fait partie, tout comme d'autres philosophes de l'époque, Paul Janet (1823-1899) par exemple (que Ferry chargera de superviser le programme de l'enseignement de la morale), de la

10. Simon J. *Le Devoir*, Paris, Hachette, 1855 (5è éd.).

11. Simon J. *La Religion naturelle*, Paris, Hachette, 1856.

cohorte des secrétaires de Victor Cousin. L'un et l'autre d'ailleurs lui ont consacré un ouvrage.

Ces philosophes ont poursuivi l'œuvre de Cousin, une philosophie que Pierre Macherey<sup>12</sup> a appelée « à la française » et qui règne alors aussi bien à la Sorbonne qu'à l'École normale supérieure, dont tous sont issus.

Cette philosophie « spiritualiste » allie la théorie, l'enseignement et la politique. Or, cette dernière peut changer, et parfois de façon brutale et inattendue. Ce fut le cas, on le sait, en 1851.

Quelques jours après le coup d'État du 2 décembre 1851, Jules Simon, déjà député républicain, prononce la phrase suivante lors de son cours à la Sorbonne :

*« Messieurs, je vous fais ici un cours de morale. Je vous dois aujourd'hui non une leçon, mais un exemple. La France est convoquée demain dans ses comices pour blâmer ou approuver les événements qui viennent de se passer. N'y eût-il qu'un vote de blâme, je viens vous dire publiquement que ce sera le mien. »*

Jules Simon comme d'autres, par exemple Ferdinand Buisson qui s'exile en Suisse, refuse de prêter serment à l'Empereur et son cours est suspendu. En 1870, à la chute de l'Empire, il devient ministre de l'Instruction publique. Ainsi, on le comprend, sa relation avec Jules Ferry est disons... ambivalente.

On vient de voir sur quoi porte le désaccord entre les deux hommes, mais il est plus profond qu'il n'y paraît. Car si Jules Simon récuse la morale de Ferry, il n'accepte pas davantage l'obligation de l'école, celle de l'instruction lui semble bien suffisante. C'est d'ailleurs l'instruction obligatoire qu'il a lui-même tenté d'imposer – en vain – en 1871, lorsqu'il était ministre de l'instruction publique.

Et voici ce qu'il écrivait bien avant, en 1864, dans un ouvrage, paradoxalement intitulé, *L'École* :

*La liberté est-elle privée de ses garanties légitimes par la loi qui rend l'instruction obligatoire ? Ce serait grave, même en l'absence de tout péril. Mais il n'en est rien ; personne ne songe à imposer une école ; on exige seulement que l'enfant sache lire, ou que le père fournisse la preuve que les moyens ont manqué pour le lui apprendre. Cette école vous alarme ? Elle n'est pas la seule. Choisissez celle qui vous rassure. Il n'y en a pas d'autre à proximité ? Soyez vous-même le maître : la loi ne demande impérativement que la lecture et l'écriture ; c'est un enseignement qui n'exige pas une grande dépense de temps. Vous êtes complètement illettré ? Vous trouverez bien autour de vous un ami, un protecteur de*

---

12. Macherey P. « Les débuts philosophiques de Victor Cousin » in *Corpus* n° 18-19, « Sur Victor Cousin », p.29-49 ([en ligne](#))



*l'enfance, un curé ou quelque autre, qui donnera des leçons à votre enfant.*

Il ne s'agit pas d'une simple querelle de mots, comme on pourrait le croire, de nos jours surtout, où parler d'instruction obligatoire ou d'école obligatoire, revient au même. C'est que l'école est devenue « normale » et même, en quelque sorte, « naturelle ».

Pour Jules Ferry, il importe avant tout de ne pas limiter l'instruction primaire (celle du peuple) à « l'enseignement fondamental et traditionnel du "*lire, écrire et compter*". Et pour cela, il faut qu'elle se déroule dans un lieu, à la fois fermé et ouvert, c'est-à-dire l'école.

Lors de la clôture du premier Congrès des Instituteurs, qui s'est tenu le 24 avril 1881<sup>13</sup>, à la Sorbonne, Ferry insiste :

*(...) les leçons de choses, l'enseignement du dessin, les notions d'histoire naturelle, les musées scolaires, la gymnastique, les promenades scolaires, le travail manuel de l'atelier placé à côté de l'école, le chant, la musique chorale qui y pénétreront à leur tour, tout ce que nous voulons y introduire, pourquoi tous ces accessoires ? Parce qu'ils sont à nos yeux la chose principale, parce qu'en eux réside la vertu éducative, parce que ces accessoires feront de l'école primaire, de l'école du moindre hameau, du plus humble village, une école d'éducation libérale.*

En 1883, Jules Simon, qui a manifestement perdu la bataille, publie un ouvrage, dont le titre résume parfaitement le programme : *Dieu, Patrie, Liberté*<sup>14</sup>. Cette devise, car ç'en est une, est gravée dans la pierre, puisqu'elle adorne le fronton du collège Jules Simon de Vannes.

Le livre de Simon s'achève par un bilan, où on lit :

*Nous autres philosophes, nous autres libéraux, calmes, modérés, indépendants des partis, qui ne cherchons ni applaudissements ni scandale, et qui voulons la paix dans l'âme de nos enfants comme dans la rue, nous n'entendons pas l'école neutre comme ceux qui viennent de la créer : nous croyons qu'une école est assez neutre si elle permet à un athée qui s'y trouvera par hasard, sur cent élèves croyants, de sortir pendant qu'on explique leur croyance aux quatre-vingt-dix-neuf autres.*

« Neutralité » ou « laïcité » : manifestement ces deux termes ne sont pas équivalents. Voici comment Ferdinand Buisson définit le second dans le *Nouveau Dictionnaire de pédagogie* :

---

13. *Discours et Opinions*, Tome IV, p.245-59.

14. *Dieu, Patrie, Liberté*, Paris, Calman Lévy, 1883.



*Les laïques, c'est le peuple, c'est la masse non mise à part, c'est tout le monde, les clercs exceptés, et l'esprit laïque, c'est l'ensemble des aspirations du peuple, du « laos », c'est l'esprit démocratique et populaire.*

Autrement dit, comme le souligne P. Macherey dans un article sur les « Philosophies laïques », la laïcité se présente d'abord « comme une idéologie politique dont l'orientation est nationale et républicaine<sup>15</sup> ».



**Figure 2 : Phrase de morale en haut du tableau.** Dans le programme de la journée de cette école primaire, avant le calcul et l'orthographe, on peut lire la phrase de morale : « Le respect d'autrui et la politesse sont les qualités premières d'un bon écolier ». Les phrases de morale, à fréquence quotidienne ou moindre, ont eu cours en école primaire jusque dans les années 1960 (photo [blog](#) Édith Blaind, prise à la Ferme-Musée de la Forêt à Saint Trivier de Courtes, Ain)

### **L'APPRENTISSAGE DE LA MORALE**

*Es-tu à même, Socrate, de me dire, au sujet de la vertu, si c'est quelque chose qui s'enseigne ; ou bien, si, au lieu d'être quelque chose qui s'enseigne, elle est la matière d'un exercice ; ou bien si, au lieu d'être matière d'exercice ou d'enseignement, elle est chez les hommes un don naturel ; ou bien s'il y a quelque autre façon encore dont on l'acquière<sup>16</sup> ?*

Socrate se garde bien de donner une réponse définitive à cette question que lui pose le jeune *Ménon*, d'entrée de jeu du *Dialogue* qui porte son nom, ou *De la*

15. Macherey P. "Philosophies laïques" in *Mots*, n° 27, "Laïc, laïque, laïcité", juin 1991, p.5-21 ([en ligne](#)).

16. Platon, *Ménon* ou de la vertu, in *Dialogues socratiques*, Paris, Idées / Gallimard, 1978, p. 236-302.

*vertu*. Car cette question, comme la plupart de celles que pose la philosophie, n'en a pas et c'est pourquoi elle est toujours actuelle.

Mais Jules Ferry, en tant qu'homme politique et homme d'action, n'a aucun mal à y répondre. Il peut déclarer de façon péremptoire et l'écrire dans sa *Lettre* :

*Les enfants ont, en morale, un apprentissage à faire, absolument comme pour la lecture ou le calcul. L'enfant qui sait reconnaître et assembler les lettres ne sait pas encore lire ; celui qui sait les tracer l'une après l'autre ne sait pas encore écrire. Que manque-t-il à l'un et à l'autre ? la pratique, la facilité, la rapidité et la sûreté de l'exécution. De même, l'enfant qui répète les premiers préceptes de la morale ne sait pas encore se conduire : il faut qu'on l'exerce à les appliquer couramment, ordinairement, presque d'instinct [p. 263]*

Ce n'est cependant l'avis de tous ceux qui ont tenté et même réussi à enseigner la morale à l'école. Ainsi, Félix Pécaut (1828-1898), inspecteur primaire et fondateur de l'École normale de Fontenay-aux-roses, où il a formé les premières futures directrices des écoles normales de jeunes filles – et excellé, suivant les témoignages de ces dernières, dans les leçons de morale –, manifeste de grands doutes à ce sujet.



**Figure 3 :** *Félix Pécaut, pédagogue français, premier directeur de l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses (1880-1896).*

Dans un petit livre posthume, portant sur *Quinze ans d'Éducation*<sup>17</sup>, et qui sont des *Notes écrites au jour le jour*, Pécaut revient à plusieurs reprises là-dessus. Après sa tournée dans les classes, perplexe, il se demande :

---

17. Pécaut, F. *Quinze ans d'Éducation*, Paris, Delagrave, 1921.

*Pourquoi, de tous les enseignements de l'école primaire, celui de la morale est-il le plus difficile à donner, et qui jusqu'ici se donne le moins bien ?*

Pécaut y voit des raisons qu'il juge « essentielles et permanentes ». Cet enseignement, contrairement aux autres, exige selon lui, que « l'âme s'engage à fond ». Les autres raisons lui semblent d'ordre « temporaire ». Il constate, et il n'est pas le seul – Spencer par exemple y insiste aussi, dans la préface de son ouvrage sur *Les bases de la morale évolutionniste* –, que les croyances religieuses ont bien reculé, en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ce recul de la croyance religieuse, Pécaut l'a vécu lui-même, puisqu'il a renoncé à devenir pasteur, pour se consacrer à l'éducation laïque. Ferdinand Buisson, de son côté, a suivi une voie analogue, du protestantisme libéral à la laïcité.

Mais on peut aussi analyser cette difficulté – elle est décidément réelle – en d'autres termes. L'apprentissage de la morale, contrairement à celui de la lecture ou du calcul, relève de deux domaines, certes voisins mais différents et même parfois opposés : l'éducation et l'instruction. Or l'éducation dépasse largement le cadre de l'école, on peut même dire qu'elle concerne, du moins dans notre culture, essentiellement la famille.

Et ceci aussi, on l'a lu dans la *Lettre* de Ferry : l'instituteur ne doit en aucun cas s'aventurer sur ce terrain, sans se demander s'il ne risque pas de froisser « un père de famille », et Ferry insiste bien : « je dis un seul ». C'est en ce sens que l'instituteur est

*l'auxiliaire et, à certains égards, le suppléant du père de famille [p. 261]*

*Ce sera dans l'histoire un honneur particulier pour notre corps enseignant que d'avoir mérité d'inspirer aux Chambres françaises cette opinion qu'il y a dans chaque instituteur, dans chaque institutrice, un **auxiliaire** naturel du progrès moral et social, une personne dont l'influence ne peut manquer, en quelque sorte, d'élever autour d'elle le niveau des mœurs [p. 262]*

Mais il faut bien convenir que cette suppléance a des frontières floues et dans ces conditions, la situation de l'instituteur ne peut être qu'inconfortable.

L'instruction, c'est le domaine de l'école. Elle préside à l'acquisition de connaissances dont la justesse et la véracité sont objectives, ne mettant pas en jeu quelque opinion personnelle que ce soit. Or c'est bien un enseignement de morale que les instituteurs sont censés donner, c'est-à-dire une éducation.

On peut aussi considérer les effets de l'apprentissage de la morale à l'école. Non seulement, comme d'ailleurs Ferry l'écrit, ils se font sentir « hors de l'école », mais on peut dire qu'ils sont en quelque sorte invisibles. Ils semblent appartenir au sujet, faire partie de sa personnalité ou de son caractère. Autrement dit ils constituent une « seconde nature ». Un exemple concret peut nous guider.

Ferdinand Buisson, qui est le bras droit de Jules Ferry et, pendant de longues années directeur de l'enseignement primaire, occupe à partir de 1890, la chaire de Pédagogie à la Sorbonne. Durant l'année 1898-99, il y professe un cours sur « L'éducation de la volonté ». Sur la demande de ses étudiants, il accepte de publier dans la *Revue pédagogique* la leçon de clôture de ce cours, où on peut lire ceci :

*La moralité sans effort est deux fois la vertu, précisément parce qu'elle nous élève jusqu'au point où nous ne sommes plus tentés de nous admirer pour avoir fait simplement notre devoir. Nous sommes plus près de la vérité dernière des choses et de la juste évaluation du vrai mérite et de la vraie dignité humaine quand, après avoir bien agi, nous disons en toute sincérité : "ce que je fais là est la chose du monde la plus naturelle" que quand nous nous disons : "c'est bien beau, ce que je viens de faire". Et la preuve, c'est que si je félicitais quelqu'un d'entre vous d'avoir reporté une pièce d'or qu'on lui avait, par mégarde, rendue dans un magasin, il en serait plus que froissé : il ne me pardonnerait pas d'avoir douté de lui.*

**Ferdinand Buisson (1841-1932), philosophe, haut fonctionnaire, homme politique, franc-maçon, prix Nobel de la paix en 1927**



*(image Assemblée Nationale)*

Ferdinand Buisson est une figure aujourd'hui quelque peu oubliée. Protestant, agrégé de philosophie, il s'exile en Suisse après ses études, de 1866 à 1870, refusant de prêter serment au Second Empire.

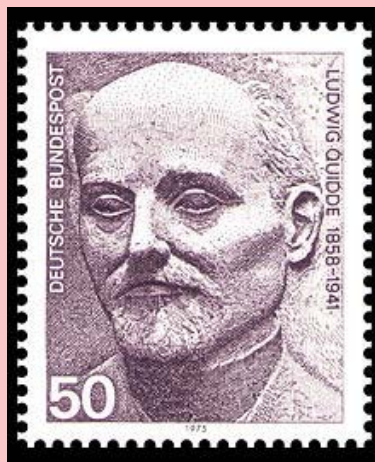
Jules Simon (cf. encadré précédent), qui l'apprécie, le nomme dès 1871 à la tête des établissements scolaires parisiens. Le ministre Jules Ferry le nomme en 1879 directeur de l'enseignement scolaire (poste qu'il conservera jusqu'en 1896) – il aide Ferry à rédiger les lois sur l'enseignement, de 1880 à 1883, et est chargé de leur application.

Il dirige le monumental *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, publié par Hachette entre 1882 et 1887.

Franc-maçon du Grand Orient (source : *Encyclopédie de la Franc-maçonnerie*, La Pochothèque, 2005), dreyfusard, il participe en 1898 à la création de la Ligue des droits de l'Homme, qu'il présidera de 1913 à 1926 – il préside la Ligue de l'Enseignement de 1902 à 1906.

Élu député de la Seine en 1902, il préside la commission parlementaire chargée de la rédaction de la loi de séparation de l'Église et de l'État (1905).

Après-guerre, il est un fervent promoteur de la création de la Société des Nations (future ONU), et du rapprochement franco-allemand : c'est notamment pour cette raison qu'il obtient le Nobel de la paix en 1927 conjointement avec l'écrivain et homme politique allemand Ludwig Quidde (1858-1941)



(timbre à l'effigie de Quidde, République fédérale d'Allemagne 1975)

Voilà pourquoi, dans l'article « Morale » qu'il rédige pour le *Nouveau Dictionnaire de pédagogie*, Buisson s'appuie pour la définir, sur le titre d'un ouvrage philosophique, paru en 1884 : *l'Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*<sup>18</sup> de J.M. Guyau.

À la suite de son article, Ferdinand Buisson, donne les grandes lignes du programme de morale, élaboré par le philosophe spiritualiste Paul Janet. On y

---

18. Guyau, J.M. *Esquisse d'une morale sans obligation, ni sanction*, Paris, Alcan, 1884, 3<sup>ème</sup> éd. 1893.



distingue quatre degrés, allant de l'école enfantine au cours supérieur, en passant par les cours élémentaire et moyen. Et ce n'est que pour ces deux derniers, qui s'adressent à des élèves de onze à treize ans que Janet introduit « le couronnement naturel de l'instruction morale [...] la connaissance de Dieu. »

Ferry, manifestement laisse passer la phrase. Est-ce, comme d'aucuns l'ont affirmé, une reculade de sa part ? Ou bien juge-t-il, comme nous, que cette connaissance ne présente aucun danger, et qu'elle a même sa raison d'être ?

Cela n'a pas empêché le Vatican de mettre à l'Index, au mois de janvier 1883, quatre manuels de morale et d'instruction civique — ceux de Paul Bert, Gabriel Compayré, Jules Steeg et Mme Gréville — dont la moralité, faut-il le souligner, semble irréprochable. La « Lettre à Monsieur l'Instituteur » est aussi indéniablement liée à cet événement, et une façon d'en préserver l'avenir.

### **L'ÉGALITÉ D'ÉDUCATION**

Le 10 avril 1870, c'est-à-dire à quelques mois de la déclaration de guerre, de la défaite de Sedan et de la proclamation de la République, Jules Ferry qui n'est alors que député de Paris (neuf ans avant de devenir ministre de l'Instruction publique), fait un discours<sup>19</sup>, salle Molière, dont il est très fier d'annoncer, qu'il a lui-même choisi le titre. C'est celui qui figure en tête de ce paragraphe.

D'entrée de jeu il prévient également l'auditoire qu'il va s'aventurer sur un terrain qui ne relève pas de sa compétence – il souligne un peu plus tard qu'il est avocat –, il va parler de philosophie. Et se tournant vers Jules Simon, sans doute présent, dans l'un des premiers rangs, il affirme :

*Il faut de la philosophie en toute chose ; il en faut surtout dans le sujet qui nous occupe.*

Le philosophe auquel Jules Ferry se réfère explicitement est Condorcet, et même à une œuvre particulière et emblématique de ce philosophe : *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*.<sup>20</sup>

De nos jours, cette œuvre est bien connue et commentée. Elle ne l'était moins à l'époque, et c'est pourquoi Ferdinand Buisson en donne une nouvelle édition en 1929, accessible à un large public.

---

19. *Discours et Opinions* de Jules Ferry, Tome I, p. 284-305.

20. Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Paris, Flammarion, 1988.

Condorcet a écrit cette *Esquisse* en 1793, alors qu'il était décrété d'arrestation et se cachait rue Servandoni, cachette d'où il est malencontreusement sorti, pour trouver la mort. Le texte est donc paru après la mort de son auteur, ce qui, étant donné son thème et l'optimisme dont il témoigne, contribue à lui donner un caractère poignant.

Le *Tableau historique* de Condorcet comprend dix époques, allant d'une antiquité quelque peu mythique où « les hommes sont réunis en peuplades », à celle « des progrès futurs de l'esprit humain », autrement dit d'un avenir imaginaire, mais qui découle logiquement des progrès réels, selon Condorcet, accomplis au cours des étapes précédentes. En particulier, dans la huitième époque, puisque c'est celle qui s'étend de « l'invention de l'imprimerie, jusqu'au temps où les sciences et la philosophie secouèrent le joug de l'autorité ».

Mais avant cela, dès 1790, Condorcet avait réfléchi au problème de l'instruction. Et en 1792, il présente devant l'Assemblée nationale, un *Rapport et projet de décret sur l'organisation de l'instruction publique*<sup>21</sup>. Ferry, coquetterie d'orateur ou aveu sincère, est « resté confondu » en trouvant là, en toutes lettres, « le système d'éducation qui convient à la société moderne. »

@@@@@@@

Le discours de Jules Ferry est très long. Il faut dire qu'à cette époque, la politique passait par la parole, le discours et l'éloquence, et non comme de nos jours, par l'écran télévisuel. Et Ferry excelle en ce genre d'exercice, parvenant à maintenir un auditoire en éveil, même lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas pour « l'égalité d'éducation », d'un thème plutôt sévère. Cependant, l'orateur sent que vers la fin de sa conférence, il lui faut adopter un ton plus léger. Et c'est pourquoi, se tournant vers les dames, sans doute moins nombreuses que les hommes dans son auditoire, il leur suggère une lecture :

*Lisez du moins le livre de Stuart Mill sur l'assujettissement des femmes, il faut que vous le lisiez toutes : c'est le commencement de la sagesse ; il vous apprendra que vous avez les mêmes facultés que les hommes.*

Ce texte<sup>22</sup> a été publié en 1869, mais Stuart Mill l'avait écrit en 1861, c'est-à-dire au même moment où paraissait *L'Utilitarisme*, ouvrage où il expose l'une des morales à épithète à laquelle Ferry fait allusion au Sénat.

---

21. Condorcet, « Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique (avril 1792-décembre 1792) », in *Une éducation pour la démocratie*, présenté par Borislav Baczkó, Paris, Garnier, coll. « Les classiques de la politique », 1982.

22. John Stuart Mill, *L'Asservissement des femmes*, Paris, Payot, 2005.



Stuart Mill est un philosophe anglais, admirateur, ami et même protecteur d'Auguste Comte. Mais il se sépare définitivement du père du positivisme sur la question des femmes. Pour Auguste Comte, la femme a une intelligence bien inférieure à celle de l'homme, et cette infériorité lui semble même prouvée par la biologie<sup>23</sup> !

À ce propos, faisons une remarque. On a souvent insisté sur l'influence du positivisme sur l'œuvre scolaire de Ferry. Cela est vrai et, à l'époque, il ne pouvait pas en être autrement. Comme le souligne le titre de la conférence que Claude Nicolet lui consacre au Colloque du centenaire de l'école laïque, organisé par l'École des Hautes Études en Sciences Humaines<sup>24</sup>, « Jules Ferry et la tradition positiviste »

Le positivisme est une philosophie à laquelle il n'est pas possible de n'attacher qu'un seul nom. Et de surcroît, cette philosophie a été un terrain de luttes de la part de ceux mêmes qui y adhéraient, comme par exemple Stuart Mill. Mais le conflit le plus spectaculaire, qui concerne d'ailleurs plus directement Ferry, c'est celui qui a opposé Comte et Littré, auquel on a fait allusion plus haut.

Littré reproche à Auguste Comte d'avoir transformé sa philosophie en religion. Et de fait, son dernier ouvrage, qui date de 1857, l'année même de sa mort, est un *Catéchisme positiviste*<sup>25</sup>. Comte lui-même y prend la parole en tant que prêtre.

Or, Ferry est plutôt lié à Littré. Non seulement il a adhéré à la franc-maçonnerie<sup>26</sup> en 1875, en même temps et à la même loge que ce dernier, mais il semble avoir étudié son œuvre. En effet, on lit dans l'article nécrologique qu'Alfred Rambaud, qui fut son chef de cabinet, consacre en 1893 à Ferry — dans la *Revue politique et littéraire* — l'anecdote suivante :

*Une fois, je lui parlais d'une conférence que j'avais à faire sur Littré : il me donna aussitôt, non seulement des points de vue nouveaux, mais la bibliographie complète. Il avait du goût pour la philosophie positiviste.*

De sorte que la morale positiviste que Ferry évoque au Sénat, a un caractère composite et même contradictoire, puisqu'elle peut aussi bien dériver

---

23. Lire à ce propos Comte, Auguste, *Cours de philosophie positive*, 50<sup>e</sup> leçon, ou *Système de politique positive*.

24. « Jules Ferry, fondateur de la République », Actes du colloque organisé par l'EHESS, et présentés par F.Furet, Paris, Editions de l'EHESS, 1982, p. 23-47.

25. Comte, A. *Catéchisme positiviste*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966.

26. Gaillard, J.M. *Jules Ferry*, Paris, Fayard, 1989, p. 150.

de l'œuvre de Comte que de celle de Littré, ou d'un autre des nombreux disciples du positivisme qui, de surcroît, s'opposent les uns aux autres.

Mais la morale laïque est elle aussi composite et contradictoire, comme le montre bien le titre du principal ouvrage<sup>27</sup> de Ferdinand Buisson – un recueil de divers textes, conférences, discours ou articles, datant d'époques différentes –, qui paraît en 1912 : *La foi Laïque*.

@@@@@@

Dans la conférence de 1870, Ferry définit la mission du XIX<sup>e</sup> siècle, qui est de « faire disparaître la dernière, la plus redoutable des inégalités qui viennent de la naissance, l'inégalité d'éducation ». Et c'est pourquoi lui-même s'est fait le serment suivant :

*(...) entre tous les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'intelligence, tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale, c'est le problème de l'éducation du peuple.*

Ce projet est une œuvre de grande envergure, une œuvre politique. Par elle, une nouvelle société doit voir le jour. Un tel bouleversement ne peut se faire sans combat et sans la participation active de tous les citoyens de bonne volonté, en particulier celle des femmes. Aussi voici comment se termine cette conférence sur « L'égalité d'éducation » :

*Aujourd'hui, il y a une lutte sourde, mais persistante entre la société d'autrefois, l'ancien régime avec son édifice de regrets, de croyances et d'institutions qui n'acceptent pas la démocratie moderne, et la société de la Révolution française (...) Or, dans ce combat, la femme ne peut être neutre ; les optimistes, qui ne veulent pas voir le fond des choses, se figurent que le rôle de la femme est nul, qu'elle ne prend pas part à la bataille, mais ils ne s'aperçoivent pas du secret et persistant appui qu'elle apporte à la société qui s'en va et que nous voulons chasser sans retour. (...)*

*C'est pour cela que l'Église veut retenir la femme, et c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève ; il faut que la démocratie choisisse, sous peine de mort ; il faut choisir Citoyens : il faut que la femme appartienne à la Science, ou qu'elle appartienne à l'Église.*



(mai 2011)

---

27. Buisson, F. *La foi laïque*, Paris, Hachette, 1912.